

Le 2 Septembre 1969.

NOTE TECHNIQUE

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN**
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XVè

Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 164-D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 (DX-DJ) - DS 20 (DY-DL)

BREAK 21 (DXF-DJF) - BREAK 20 (DYF-DLF)

ID 20 (DT) - ID 19 b (DV)

MODÈLES 1970

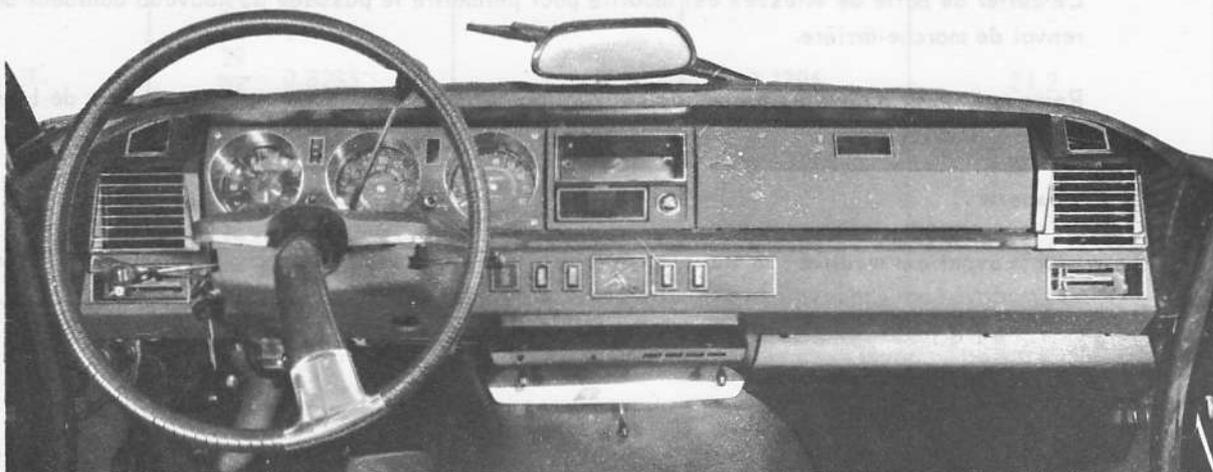
Les modifications apportées aux véhicules type «D» depuis Septembre 1969 sont les suivantes :

I - TOUS TYPES -

1°) Planche de bord

- Présentation modifiée et nouveau tableau de bord comprenant trois cadrans : centrale d'alerte - compteur de vitesse - compte-tours.

5781



- Le voyant central «STOP» de la CENTRALE D'ALERTE s'allume lorsque l'un des voyants de
- pression hydraulique du circuit de freinage
 - pression d'huile moteur
 - température d'eau de refroidissement moteur,
- s'allume. Un interrupteur sur la planche de bord permet de contrôler le fonctionnement de ces quatre voyants.
- L'antivol est modifié, sur les véhicules à commande mécanique des vitesses: le démarreur est commandé par la clé de contact.

ATTENTION : Un dispositif de sécurité ne permet pas d'actionner deux fois de suite le démarreur, sans avoir au préalable coupé le contact.

2°) Moteur .

Culasse : un thermo-contact est monté à l'arrière gauche de la culasse dans un orifice taraudé prévu à cet effet.

Remarque : la sonde de température sur le couvercle de pompe à eau est supprimée et remplacée par un bouchon (sauf sur les véhicules possédant un volet de radiateur : FR - 15° C - Ambulance).

3°) Allumage .

La bobine d'allumage est modifiée : elle possède une résistance extérieure.

Le condensateur de l'allumeur est modifié.

Les liaisons électriques au faisceau, 12 volts, de l'allumeur et de la bobine s'effectuent par fiches plates.

4°) Batterie .

La batterie est montée à gauche.

Remarque : Les courroies d'entraînement de pompe à eau et d'alternateur sont plus courtes que les anciennes pour obtenir une garde suffisante entre l'alternateur et la batterie.

5°) Boîte de vitesses .

Le pignon baladeur de renvoi de marche arrière (denture élargie) et le synchroniseur de 1ère - 2ème vitesses sont modifiés.

Le carter de boîte de vitesses est modifié pour permettre le passage du nouveau baladeur de renvoi de marche-arrière.

Remarque : Les nouvelles pièces ne peuvent pas être montées dans un ancien carter de boîte de vitesses.

6°) Carrosserie .

L'unit avant est modifié : la traverse intermédiaire est avancée de 5 mm . La tablette d'auvent est modifiée pour recevoir la nouvelle planche de bord.

II - DS 21.
AUTOMOBILES CITROEN

En option, le moteur est modifié pour recevoir une alimentation d'essence par injection dans la tubulure d'admission.

Les injecteurs sont commandés électroniquement.

Les détails des modifications apportées à ce moteur, ainsi que le principe de fonctionnement du dispositif d'injection sont exposés dans la Note Technique N° 165 D.

III - ID 20.

Appellation commerciale : «D Super»

Pas de modification mécanique.

IV - ID 19 b.

Appellation commerciale : «D Spécial ».

1°) Moteur :

Les pistons sont unifiés avec ceux des modèles DY - DL - DT. Les bielles sont percées pour permettre l'arrosage du fond de piston. Les coussinets de tête de bielles sont percés (voir Note Technique N° 138 D).

2°) Boîte de vitesses :

Les rapports de démultiplication sont modifiés : la pignonnerie est celle de la DJ, le couple conique 7 x 34. Les nouveaux rapports de démultiplication avec pneus 180 HR 380 X AS dont le développement sous charge est de 2,07 mètres sont les suivants :

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte de vitesses	Couple conique	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/mn moteur en Km/h
1	$\frac{12}{39} = 0,3076$	$\frac{7}{34}$	0,0633	7,9
2	$\frac{18}{33} = 0,5454$		0,1123	13,9
3	$\frac{29}{35} = 0,8285$		0,1705	21,2
4	$\frac{27}{23} = 1,1739$		0,2416	30
MAR	$\frac{13}{22} \times \frac{22}{41} = 0,3171$		0,0652	8,1